



INSTITUT SAINT JOSEPH

Ecole • Collège • Lycée • Enseignement supérieur

Etablissement privé sous contrat d'association avec l'Etat

Circulaire de rentrée – Classes de lycée et d'enseignement supérieur

Chers Parents,

Veillez noter que l'établissement fermera ses portes le vendredi 12 juillet. La réouverture est fixée au lundi 26 août 2024.

Vous trouverez ci-après les informations relatives à la rentrée scolaire :

I - Déroulement

LUNDI 2 SEPTEMBRE 2024

Rentrée du Bachelor « Responsable de mission en cabinet d'expertise comptable » (RMEC)

Les étudiants seront accueillis à 8h00 puis démarreront les cours après le temps de bienvenue.

MARDI 3 SEPTEMBRE 2024

Rentrée du lycée général et technologique

Les classes seront accueillies par les professeurs principaux aux horaires suivants :

Classes de 2 ^{de} :	de 13h30 à 15h00
Classes de 1 ^{ère} :	de 14h00 à 15h30
Classes de Terminale :	de 14h30 à 16h00

Rentrée des Sections de Technicien Supérieur (BTS)

Classes de BTS 1 ^{ère} année :	à 10h30
Classes de BTS 2 ^{ème} année :	à 09h00

Le matin, chaque classe se réunira autour de son professeur principal après un temps d'accueil et d'assemblée plénière. L'après-midi, chaque étudiant de 1^{ère} année bénéficiera d'un entretien individuel de positionnement.

II – Suivi des élèves

Réunions parents-professeurs pour les classes de LYCEE

Elles se tiendront le lundi 9 septembre 2024 à 17h30.

Suivi pédagogique de l'élève ou de l'étudiant

Vous pourrez suivre la scolarité de votre enfant par l'intermédiaire d'une plateforme informatique : Ecole Directe. Elle vous permettra également de suivre les actualités de l'établissement et d'avoir accès à la messagerie. Les codes d'accès seront remis à la rentrée.

Absences

Lorsqu'un élève est absent, les parents doivent en avvertir l'accueil dès le matin par téléphone ou par la messagerie Ecole Directe en s'adressant à la vie scolaire.

III – Restauration

La restauration sera assurée à compter du **jeudi 5 septembre 2024**.

Tout élève qui mange à la cantine ou à la cafétéria doit être en possession de sa carte (magnétique).

Toute carte perdue ou détériorée doit être immédiatement renouvelée au prix de 8 euros.
L'approvisionnement de la carte doit se faire, au plus tard, dès qu'il ne reste plus que la valeur d'un repas (7,5 €).

IV – Manuels, fichiers et fournitures

Les manuels nécessaires au lycée

En classe de 2°, chaque élève est doté d'une tablette numérique par le Conseil Régional. Cette tablette doit-être conservée pendant les 3 années de formation au lycée. L'élève doit en prendre soin et en faire un usage exclusivement scolaire. Grâce à la tablette, l'élève pourra avoir accès aux manuels numériques. Les codes d'accès seront communiqués à la rentrée.

Les fichiers

Des fichiers sont utilisés par les enseignants au lycée et en enseignement supérieur. Ils sont commandés par l'établissement et remis aux élèves ou étudiants à la rentrée.

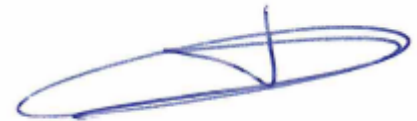
Les fournitures et indications particulières

Un courrier complémentaire par niveau de classe est établi par le chef d'établissement adjoint. Il précise ces informations.

LE SECRETARIAT SERA OUVERT A PARTIR DU LUNDI 26 AOUT 2024

A tous bonnes vacances et à bientôt.

Le chef d'établissement,
Jean Pierre VELASCO

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized oval shape with a vertical line through the center, and a horizontal line at the top.